

Image not found or type unknown



Mainlevée quittance signée par l'huissier

Par **pâques**, le **23/07/2009** à **14:44**

Bonjour, un huissier de justice qui a signé une mainlevée quittance devant le juge de l'exécution, peut-il relancer le débiteur par la suite, alors que le débiteur a conclu un échéancier avec le Conseil de la partie adverse, en vue de solder la créance. NE s'agit-il pas d'un abus de pouvoir de sa part, ayant été informé de la mise en place de l'échéancier. merci de votre aide rn Pâques.